



Saint SULPICE et CAMEYRAC

Bulletin Municipal • Octobre 2019

n° 126

*Des vacances
sportives*



Une nouvelle consultation sera lancée pour les 5 lots déclarés infructueux sur le seul critère de prix (50%), selon une procédure adaptée. Les questions et négociations sont en cours pour les autres lots déclarés fructueux. Après analyse par la maîtrise d'œuvre, et avis de la commission, ils pourront être attribués lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et rappelle que M. le maire a reçu mandat par la délibération du 16 mars 2017 pour effectuer les démarches nécessaires.

Décision modificative budgétaire – Rapporteur

M. Laurisse

Une recette d'un montant de 26 784 € correspondant à la vente du terrain à M. Sodeik nous a été transmise lors de la réception du P503, relevé des encaissements faits directement sur le compte de la trésorerie, en janvier 2019, elle a été imputée sur le compte 775 : produits de cessions d'immobilisation, compte technique, sur lequel aucune prévision budgétaire ne peut être enregistrée. M. le receveur nous a demandé de corriger comme suit : en diminuant de 26 784 € le compte 775, et en ajoutant une recette supplémentaire équivalente au compte 70 632 : redevances et droits des services à caractère de loisirs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Adaptation des postes d'emploi :

ouvertures et fermetures

Pour permettre l'avancement en grade de certains agents et pour adapter les emplois aux besoins de la collectivité, il convient de fermer et d'ouvrir les postes suivants :

- Les fermetures de postes :

Filière administrative : 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et 2 postes de rédacteur, à temps complet ;

Filière technique : 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;

Filière animation : 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;

Filière police municipale : 1 poste de gardien de police municipal, à temps complet ;

- Les ouvertures de postes :

Filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif, à temps complet ;

Filière technique : 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 1 poste d'adjoint technique à temps non complet et 1 à temps complet, et 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet ;

Filière sportive : 1 poste d'éducateur à temps complet ;

Filière d'animation : 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet et 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses

Présentation du schéma directeur des liaisons douces

M. le maire explique qu'à la demande du Département de la Gironde, la communauté des communes du secteur de Saint Loubès a établi un schéma directeur des liaisons douces ayant pour objectif de créer des liaisons cyclables reliant les 6 communes et leurs équipements (écoles, collèges, équipements sportifs, mairies, piscine, etc.). Le Département apportera une participation financière chaque année pour des travaux plafonnés à 500 000 €. Les choix des tracés proposés des liaisons douces, outre les équipements qu'elles desserviront, ont été faits en fonction du nombre d'habitants qu'elles pourront toucher, de la sécurité des futurs usagers et des possibilités techniques (largeur des voies, éviter les traversées de route départementale, etc.) afin d'être réaliste. Il existe 3 types de liaison douce : voie verte (1,40 m de largeur, voie en site propre, mixte pour les cyclistes et les piétons), voie partagée (voie réalisée sur les routes existantes par la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale), et voie en site propre (piste uniquement cyclable séparée des voies réservées aux véhicules et aux piétons). Ce programme de travaux sera étalé selon des priorités (3) et sur 10 ans environ. La priorité n°1 sur notre secteur est la liaison entre Beychac et Caillau, et la liaison entre Saint Loubès et la commune qui longera la route départementale 242.

Le schéma sur la commune, s'il est validé, devrait être le suivant, avec des antennes vers les équipements communaux (stade,

écoles, mairie, etc.) :

- Départ Beychac et Caillau, route de la Barade,
- Rue de la Pépinière
- Route de Laville
- Route de Montussan,
- Rue de la Pierre Plantée (ou centre-bourg)
- RD 242 vers Saint Loubès

Si la carte scolaire évolue avec la création d'un nouveau collège à Montussan, Mme Philippe souligne qu'il faudra étudier la possibilité de créer une liaison supplémentaire.

En réponse à Mme Ornon, M. le maire indique qu'il en va de même pour relier le village de Cameyrac, pour lequel nous rencontrons des contraintes techniques et de sécurité pour les usagers. On pourrait envisager une liaison par la route de la Borde ou la route de St Hubert. Pour l'instant, il s'agit d'un schéma de principe qui pourra évoluer.

Couverture des courts de tennis

M. Seigneur informe que le projet est au stade d'avant-projet sommaire. Le sens du bâtiment a été arrêté dernièrement en raison des contraintes imposées par le règlement national d'urbanisme : il ne pourra se faire que parallèlement à la rue de Villotte. Les dernières subventions viennent d'être sollicitées. Après examen par la commission du projet au stade avant-projet définitif, nous pourrions déposer le permis de construire.

Informations :

- Familles en fête organisée par Galipette du 22 au 29 juin 2019 (pique-nique, ateliers, spectacles, tombola, etc., seront organisés toute la semaine)
- Fête de la musique le 21 juin 2019, parc de la bibliothèque
- Exposition de peinture des enfants le 26 juin 2019 à partir de 17h, salle de la bibliothèque
- Rencontre autour du livre le 27 juin 2019
- Fête du club de tennis les 29 juin 2019
- Fête locale les 5, 6 et 7 juillet 2019 avec feu d'artifice le 6 juillet à 23h.

La séance est levée à 21h20

Procès-verbal de la séance du 28 juillet 2019 à 18 h

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf juillet, à dix-huit heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire
Date de convocation du conseil municipal : 23 juillet 2019

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Laurisse, Seigneur, Jauregui, Taudin, Quintal, Courtazelles, Philippe, Gratia, adjoints – Mmes et MM. : Bonnamy, Poncelet, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Deschamps, Barbin, Grenet, Pulcrano, Mazuque, Budis, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Magri à M. Budis.

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan, M. Medevielle

Mme Philippe a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2019 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU – Rapporteur M. Laurisse

La commune a engagé la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 26 mai 2014. Le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable s'est tenu en séance du 26 mai 2016. Les modalités, selon lesquelles la concertation avec la population a bien été mise en œuvre, ont été réalisées, comme présenté dans le document ci-joint en annexe. C'est pourquoi, il convient de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de révision de PLU, avant enquête publique, qui sera conjointe, à celle relative aux périmètres délimités des abords des monuments historiques.